

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 193.

LUNDI ET MARDI.

13 ET 14 AOÛT 1832

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 5 août. — On s'étonne que le traité de commerce conclu par notre petit état, soi-disant libre, avec l'Angleterre, n'ait pas encore été publié ici, quoiqu'il le soit par le gouvernement anglais. On se demande si en vertu de notre liberté nous sommes obligés d'obtenir d'abord la permission de la sainte-alliance pour promulguer un traité que nous avons conclu au déplaisir de la Prusse. Il est vrai que nos hommes d'état ont des affaires plus importantes. C'est ainsi qu'ils ont délibéré longuement ces jours derniers pour savoir comment ils puniraient les professeurs et instituteurs qui, il y a quelques mois, ont signé une protestation contre les restrictions de la liberté de la presse. On est tombé enfin d'accord sur une victime : c'est un professeur qu'on va destituer pour donner l'exemple. La Société des amis de la liberté de la presse a cessé ses réunions à Bockenheim. Elle s'est convertie en simple réunion amicale chez un marchand de vin, ce que la police ne peut empêcher, à moins que la diète ne prohibe par décret les conversations politiques chez les marchands de vin.

— Aux eaux de Bocklet, un Français a donné le 27, en l'honneur de l'anniversaire des trois journées glorieuses, un bal auquel les Russes et les Prussiens mêmes qui prennent les eaux ont pris part. On attendait un discours que devait prononcer un patriote allemand, mais l'orateur n'a pas paru. La fête a été terminée par un feu d'artifice tricolore.

— Dans le grand-duché de Hesse les résolutions de la diète n'ont pas encore été publiées. *L'Observateur*, qui paraît dans ce pays, sous les ciseaux de la censure, fait remarquer que lors même qu'on les promulguerait, elles n'auraient pas force de loi pour cela. Ce journal proteste contre toute interprétation et toute application des résolutions de la diète qui ne s'accorderait pas rigoureusement avec la charte. Il pense que les princes allemands sont intéressés plus que qui que ce soit, à empêcher l'intervention des troupes autrichiennes et prussiennes.

— La *Gazette de Hanovre* contient une singulière nouvelle, qu'elle prétend avoir reçue de Paris; c'est que le duc Charles, renvoyé de Brunswick, veut débarquer avec un corps de 6 à 8,000 hommes et 6 pièces de canon dans le Weser ou l'Elbe, d'où il n'aurait que 2 ou 3 journées pour arriver à son ancien duché; il négocie avec le général polonais Uminski pour l'enrôlement et le commandement du corps; il a fait commander 8,000 uniformes à Bordeaux, et il fait acheter à Paris 8,000 fusils.

Les états hanovriens continuent les délibérations sur leur constitution, tandis que la diète germanique met les constitutions au néant et y substitue le bon plaisir des grands souverains. Les gazettes ne peuvent rien dire de la commission d'enquête que ces états ont nommée pour leur faire un rapport sur les résolutions de la diète germanique.

PROTESTATION ET SUPPLIQUE PRESSANTE DES WURTEMBERGEOIS.

La protestation suivante, simple, noble et mâle, dirigée contre la résolution de la diète du 28 juin, circule en ce moment dans le Wurtemberg.

« Nous soussignés, bourgeois du Wurtemberg, protestons solennellement contre la délibération de la 22^e séance de la diète germanique de Francfort du 28 juin 1832, parce que cette délibération veut nous ravir les droits et les libertés renfermées dans notre constitution. Nous ne le faisons pas seulement par amour pour nous, nous le faisons par amour pour nos enfans, afin qu'ils ne puissent pas nous faire un jour ce reproche: « Vous vous êtes tus, lorsqu'on faisait de nous des valets. » Nous le faisons par amour pour nos ancêtres qui ont combattu souvent et avec courage pour ces droits, et qui nous obtinrent le bienfait de la liberté. Nous protestons solennellement contre toutes les mesures et chacune des mesures de notre gouvernement qui pourraient contribuer dans le pays à l'exécution de cette délibération de la diète; nous nous défendons de prendre aucune part à la violation du contrat que nous avons obtenu, non par la force, mais que notre roi a accepté et juré librement. *Nous lavons nos mains d'un fait dont les suites retomberont sur ceux qui y ont pris part.* Qu'on entende nos voix par amour pour la justice. Nous prions tout homme probe, quel qu'il soit, et en quelque lieu qu'il soit, de nous aider de son pouvoir; nous demandons avant tout à nos représentans élus de nous soutenir d'une manière mâle. Nous réclavons hautement et sans crainte, en face du monde entier, la mesure la plus pressante, la plus sage, la plus nécessaire, l'assemblée immédiate des états, afin qu'ils arrêtent les malheurs qui nous menacent.

« Nous appelons hautement l'aide de Dieu dans ce temps difficile. Nous nous confions à lui et signons librement. *(Suivent les signatures.)*

PORTUGAL.

PORTO, 30 juillet. — La *Chronique constitutionnelle* du 28 publie un rapport très-détaillé sur les opérations militaires qui ont eu lieu depuis le 20, ainsi que des remerciemens adressés en termes pompeux par l'aide-

de-camp de S. M. I., Candido Jose Xavier, aux troupes qui ont pris part aux combats.

Ce journal a dans sa feuille de ce jour l'article suivant : Il paraît, d'après les derniers rapports de l'ennemi, que sa force actuelle consiste dans les débris des régimens nos 11, 12, 19, 22 et une partie du 24^e, en 150 à 200 hommes de cavalerie et 5 pièces de canon. Comme les volontaires, les milices et les guérillas se sont complètement dispersés depuis la bataille du 23, il ne reste pas réuni un sixième de leurs forces, et l'ennemi est maintenant si faible qu'il a envoyé demander les guérillas de Villa-Real pour se renforcer. Ces troupes sont à Amarante, et ont leur espèce d'avant-garde à Penafiel, et un poste d'ordonnance à Paredes.

La déroute du 23 a été terrible et a frappé l'ennemi de terreur; beaucoup de cavaliers démontés portent les selles de leurs chevaux sur le dos et l'infanterie est sans chaussure. Comme il ne paient rien et comme les habitans abandonnent leurs maisons, les soldats éprouvent une grande disette de vivres. Le découragement de l'armée est général, les soldats se plaignent hautement de leurs officiers qui, disent-ils, les ont conduits au combat sans savoir les commander au feu. Les soldats s'inventent mutuellement à fuir, et on dit qu'ils passeront le Douro à Caroceiro et Aventes. Il y a eu un mécontentement général, quand on n'a pas vu arriver de secours de Lisbonne avec un bon général; tous ont dit qu'ils ne combattraient pas avec des officiers tels que ceux qu'ils avaient, et à qui ils donnent le sobriquet de *rotas e cobardes*; ils se croient perdus, sachant que don Pedro est près d'eux.

On a appris que le nombre des blessés qui ont été emportés dans des charrettes s'est monté à 800, et qu'une grande partie de l'armée est employée à garder les 20 chariots de bagages. Le reste du train et les blessés ont été envoyés au-delà de la Tamega.

— La proclamation suivante vient de paraître :

Portugais, deux divisions de l'armée rebelle, se montant à plus de 10,000 hommes, ayant osé approcher de cette ville, et passé le Douro afin de nous menacer du côté de Vallonga, j'ai marché, aussitôt après avoir été informé de ce mouvement, à la tête de la brave et très-loyale armée libératrice que j'ai l'honneur de commander en chef; et après une bataille qui a duré sept heures, j'ai eu le bonheur inexprimable de gagner une victoire complète, ayant délogé l'ennemi de ses plus fortes positions et défait ses troupes détrempées, qui se sont enfuies en confusion. Ainsi la contrée qui vous entoure est délivrée des horreurs commises par les satellites de l'usurpateur. Tranquillisez-vous donc, habitans de Porto, unissez-vous à l'armée libératrice, et prenez part avec moi à la délivrance de votre pays. C'est ainsi que nous verrons bientôt anéanti le gouvernement de l'usurpateur qui vous a opprimés, et qui, pour le malheur du Portugal, continue à commettre dans la partie du royaume où il domine toutes sortes d'atrocités. Je suis avec vous, n'ayez aucune crainte.

DON PEDRO, duc de Bragance.

LISBONNE, 25 juillet. — Un événement fort important, et qui a atterré nos miguélistes, a eu lieu avant-hier à notre barre: tous les bâtimens étrangers ont salué le pavillon tricolore de la reine du Portugal, après avoir reçu un salut eux-mêmes des bâtimens constitutionnels commandés par l'amiral Sartorius. Cette cérémonie, qui a eu lieu avec un grand enthousiasme, est aujourd'hui le sujet des conversations de la capitale. On la considère comme une reconnaissance officielle du gouvernement de la reine dona Maria. En sortant de la barre, M. de Rabaudy, commandant la *Melpomène*, a rencontré l'escadre du blocus, et la même cérémonie a eu lieu; ce dernier avait dîné ce jour-là avec l'amiral Sartorius, à qui il avait remis bon nombre de Portugais qui avaient trouvé à son bord un refuge contre les persécutions de don Miguel. Le baron de Quintella était de ce nombre. A une lieue de Penafiel, il y a eu entre un bataillon anglais de l'armée de don Pedro et un corps de volontaires miguélistes et de moines, une affaire assez chaude; tous ces derniers ont été taillés en pièces. Deux couvens où ils voulaient se défendre ont été forcés.

Par voie de France. — On annonce, d'une manière presque certaine, que des troupes espagnoles, cantonnées dans les provinces limitrophes du Portugal, ont déjà franchi la frontière pour aller au secours de don Miguel.

On a détaché de Badajoz plusieurs guérillas qui ont pris l'uniforme portugais pour opérer leur entrée sur le territoire du Portugal. Il paraît même que M. de Reyneval, notre ambassadeur, informé de cette intervention à main armée, aurait protesté énergiquement. Nous osions à peine croire aux nouvelles que nous recevons à ce sujet, bien qu'elles viennent de très-bonne source, tant elles sont en contradiction avec toutes les promesses de Ferdinand. Nous attendons des détails plus circonstanciés. *(National.)*

— Lors de l'entrée des troupes libératrices de l'empereur don Pedro à Porto, plusieurs couvens furent offerts par les religieux pour y loger les troupes, mais il leur fut répondu, en les remerçant, que les casernes suffiraient. Tous les établissemens religieux, ainsi que toutes les pro-

priétés, même celles de mignolistes partis de la ville, ont été respectées sans que le moindre dommage y ait été commis.

FRANCE.

PARIS, 10 août.

S. M. la Reine vient de faire remettre à M. le préfet de la Seine seize médailles en argent, pour être distribuées aux seize jeunes mariées; et ne voulant point laisser de regrets aux seize autres personnes dotées par la ville de Paris à l'occasion des anniversaires de juillet 1830, elle y a ajouté, pour ces dernières, 16 médailles pareilles, qui leur seront également remises.

— On a fait aujourd'hui, dans toutes les mairies de Paris des distributions de comestibles aux indigens, à l'occasion du mariage du Roi Léopold et de la princesse Louise d'Orléans.

— On assure à Compiègne qu'outre les mariages des trois jeunes filles dotées qui ont été célébrés en cette ville, la princesse Louise en dotera encore trois autres le lendemain de son mariage.

— L'abondance des étrangers à Compiègne est tellement grande que dans tous les hôtels de la ville il se trouve jusqu'à 3 lits dans chaque chambre et des voyageurs arrivés dans la nuit du 7 au 8 ont été obligés de passer la nuit dehors faute de logement.

— Le 9 de ce mois est mort à Compiègne le colonel du régiment des cuirassiers. En sortant de la revue où il avait été accablé par la chaleur, il a eu l'imprudence de se faire servir une limonade à la glace. Peu d'instans après, il a éprouvé de violentes coliques, et cette nuit il a succombé au milieu des plus horribles souffrances.

— Le ministre de l'intérieur a reçu de Compiègne une dépêche télégraphique par suite de laquelle il a donné des ordres de préparer une revue pour le 16 de ce mois, de toute la garnison de Paris. Le roi veut à son retour de Compiègne passer une grande revue.

— M. le duc de Mortemart, que le *Message* avait désigné comme l'un des témoins du mariage de la princesse Louise, écrit à la *Gazette de France* que, retiré à la campagne, et livré tout entier à ses travaux champêtres, il ne demande à Dieu et aux hommes d'autre faveur que celle de ne pas être obligé de quitter ses travaux pour la défense de l'état.

— Des lettres de commerce, arrivées aujourd'hui à Paris, annoncent qu'un ambassadeur de Prusse près le Roi des Belges, est parti de Berlin pour se rendre à Bruxelles. (*Constitutionnel.*)

— Le *Breton* annonce le renvoi de M. Berryer devant la cour d'assises, comme prévenu, 1^o de complot contre la sûreté intérieure de l'état; 2^o d'intelligences avec les chefs de bande; 3^o d'embauchage. Ce journal ajoute que M^{me} la duchesse de Berri, d'après l'arrêt de mise en accusation publié par les journaux de Poitiers, se trouvant dans l'application des termes de l'art 465 du code d'instruction criminelle, ses biens doivent être sequestrés. Elle en possède de considérables dans l'étendue du ressort de cette cour.

— Une affaire qui promet la révélation de faits curieux et la discussion de questions neuves, a été appelée hier à l'audience de la première chambre, présidée par M. Debelleye. L'importance de la réclamation, 200,000 fr. d'indemnité, les noms des parties, M. Choumara, capitaine du génie, connu par des mémoires estimés sur la fortification, et M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, et la gravité des questions soulevées qui intéressent le corps du génie tout entier, ne peuvent manquer d'appeler l'attention sur cette cause.

Le point capital de ce procès est de savoir si le fonctionnaire salarié, et l'officier du génie en particulier qui fait une découverte, trouve une invention, est obligé de s'en dépouiller au profit de l'état, qui le paie, ou s'il ne peut pas, comme tout citoyen, l'exploiter dans son intérêt. M. le capitaine Choumara a déjà fait paraître sur cette question un mémoire remarquable. Sa réclamation sera soutenue par M^e Moulin; M^e Lavaux plaidera pour M. le ministre de la guerre.

— Des nouvelles favorables expédiées par le marquis de Palmella sont arrivées hier soir à l'hôtel de Braganca.

— C'est la statue de Hoche, commandée par Napoléon, que (suivant le *Constitutionnel*) le gouvernement vient de donner à Versailles, et qui a été inaugurée le 5.

— On écrit d'Alger :

La grande place de la ville d'Alger vient d'être entièrement terminée. Pour former cette place, qui a à peu près 155 mètres de longueur sur 65 de largeur (carrélong), on a été obligé d'abattre une grande mosquée qui était la principale de la ville, et une très-grande quantité de maisons. Ce n'était pas peu de chose que d'abattre une mosquée en présence d'un peuple fanatique. La ruse est venue au secours des ingénieurs français. Ils ont appelé pendant plusieurs nuits des mineurs qui travaillaient sans relâche, et après qu'ils l'eurent minée ils la laissèrent ainsi pendant quelques jours. Enfin on mit le feu à la mine, qui, au grand étonnement des Arabes, fit écrouler la mosquée comme les murailles de Jéricho.

Les superstitieux Arabes ont cru que c'était une punition de Dieu de ce qu'ils s'étaient laissés prendre leur ville, et ils disent que le grand Mahomet les abandonne.

— Dans la séance du 6^e mois, de l'académie des sciences de Paris, M. Larrey a fait un rapport favorable sur un mémoire, présenté par M. Valpeau, à l'occasion d'une opération fort intéressante que ce chirurgien vient de pratiquer avec succès.

Un jeune homme de 24 ans ayant voulu se suicider en se coupant la trachée artère avec un rasoir, n'était parvenu qu'à se faire une large plaie, à la suite de laquelle il était resté une ouverture fistuleuse, pénétrant dans le larynx, et que l'on avait déjà essayé vainement de guérir au moyen de plusieurs opérations. La parole était abolie chez ce jeune homme, et il ne pouvait parler qu'en fermant avec le doigt le trou qui

existait à la partie antérieure du cou. Plusieurs expériences sur la production des sons furent même faites sur ce sujet par le docteur Bennati. Enfin, M. Velpeau, désespérant d'obtenir la guérison de cette fistule par les procédés ordinaires de suture, prit le parti de décoller un lambeau de la peau du cou, de le rouler sur lui-même, et de l'introduire comme un bouchon dans l'ouverture. Cet ingénieux procédé eut un plein succès et le jeune homme a été présenté à l'institut, parfaitement guéri de son mal incommode et dégoûtant.

— Un ouragan, sans exemple dans la Flandre, vient de détruire en partie les récoltes d'un fermier du Ham, près St-Omer.

Le 2 de ce mois, vers trois heures du soir, l'orage s'annonça par de si violents coups de tonnerre, que les hommes, les femmes et les enfans, fuyaient effrayés, jetant des cris épouvantables et ne sachant où se cacher pour se dérober aux atteintes de la foudre qui semblait près de tout anéantir.

Des grêlons, gros comme des noisettes, quelques-uns, comme de petites noix, tombèrent avec tant d'impétuosité que plusieurs des carreaux de vitre de la maison d'habitation en furent brisés; et, bien que l'orage n'ait duré qu'une demi-heure, ces grêlons furent tellement abondans, que dans plusieurs endroits, il y en avait un pied et plus de hauteur.

La propriété, divisée en terres hautes et basses, a inégalement souffert; et, chose difficile à expliquer, les moissons voisines ont été peu ou point endommagées; ce désastre, si extraordinaire dans le pays, a été immédiatement constaté par le maire de la commune voisine (Saint-Momelin), évalué, approximativement, à 10 mille francs! Ainsi, en une demi-heure, ce fermier a vu s'anéantir l'une des plus belles moissons qu'on ait encore vues dans ces contrées. On ne saurait donner trop de publicité à ce triste événement, afin d'engager les cultivateurs à se prémunir contre la chance de pertes aussi grandes en faisant assurer leurs récoltes par l'une des utiles compagnies qui, moyennant une modique rétribution, garantissent au laboureur le fruit de ses longs, pénibles et intéressans travaux.

GRESSE (Isère), 24 juillet. — La partie des Montagnes de Gresse qui confine les communes de Romeyer et Saint-Agnès, est en feu et brûle continuellement depuis une douzaine de jours, sans qu'il ait été possible, jusqu'à présent, de cerner et d'arrêter cet incendie dont la cause est complètement inconnue. Le feu a pris en trois endroits différens; depuis la petite pluie de dimanche 22, il n'y en a plus que deux, l'un appelé Pichey, l'autre Jarlant, qui continuent de brûler. L'espace qui est déjà consumé peut être évalué, dans ces deux places, à 8 ou 9 arpens.

« On n'ose pas s'aventurer à y marcher, de crainte que la terre ne s'enfonce sous les pas. On ne voit point de flammes, mais il s'échappe de la terre une fumée semblable à celle des fours que l'on pratique dans les champs, et on entend continuellement un bruit semblable à celui d'une chute de pierres. A tout moment il tombe des arbres dont le tronc ni les branches n'ont été attaqués par le feu; les racines seules sont brûlées. Le garde forestier de la commune en a vu cinq tomber dans l'espace d'un quart-d'heure. Un homme du pays, qui voiture des bois, s'étant amusé à jeter quelques gros cailloux sur une fourmillière qui était en feu, ces cailloux se sont enfoncés à plusieurs mètres de profondeur.

La même chose arriva en 1790; la pluie seule put arrêter l'incendie, et la place qui fut consumée est restée stérile et impraticable: il en sera probablement de même cette année, et la commune, ainsi qu'une quinzaine de propriétaires, en éprouvera un dommage bien sensible.

— Le 28 juillet, le bourg de Planchez (Nièvre) a été réduit en cendres et ne forme plus maintenant qu'un monceau de ruines; un incendie des plus violens, poussé par un vent du nord-est, a détruit en quelques heures soixante-cinq corps de bâtimens; le mobilier qu'ils renfermaient, les fourrages, les récoltes déjà faites, les voitures, harnais et instrumens aratoires, les fumiers, les jardins, les grains existant dans les champs qui touchent aux habitations, enfin tout; la plupart des habitans ont même eu peine à retirer des flammes quelques vêtemens.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 11 août.

Un courrier venant de Compiègne est arrivé avant-hier à sept heures du soir au ministère des affaires étrangères. Il avait quitté Compiègne dans la nuit. Il était porteur des détails relatifs à la célébration du mariage de S. M. le Roi des Belges avec la fille aînée du roi des Français.

— On est occupé au palais à débaler les caisses renfermant le trousseau de la Reine. Le public sera admis à le voir au moyen de cartes qui seront délivrées au secrétariat de la maison du Roi.

— Lors de la cérémonie nuptiale, la Reine des Belges était vêtue d'une magnifique robe en dentelle de Bruxelles, sortant de la fabrique de M^{me} J. D. TKint en cette ville. C'est de la même fabrique que sort le manteau de cour destiné à la Reine. Ce manteau, de la plus grande richesse, surpasse tout ce qui a été fait en ce genre.

— Jusqu'à présent, parmi les dames qui doivent être attachées à la personne de la Reine, deux seulement sont connues. On paraît réserver les autres noms au choix de la Reine elle-même.

— Un assez grand nombre de troupes se trouveront réunies à Bruxelles pour le jour de l'entrée d'apparat du Roi et de la Reine.

— Hier matin, sont parties pour Enghien les compagnies d'élite du 1^{er} régiment d'infanterie de ligne avec la musique du régiment. Elles attendront dans cette ville le passage de L. M.

— On travaille en ce moment à réparer la grue, près du bassin Ste-Catherine; on estime qu'on pourra en faire usage dans le courant de la semaine prochaine.

NAMUR, 13 août.

Plusieurs militaires viennent de passer par notre ville, sous escorte, pour être conduits au bataillon de punition en garnison au fort de Dinant.

— Hier vers huit heures et demie du matin on a retiré de l'eau près de la commune de Beez une femme assez bien mise, avec de l'argent dans un mouchoir attaché à son bras.

— Le gouvernement a eu hier la nouvelle officielle que M. le comte Maximilien de Lalaing a été reçu, le 5 août, en audience solennelle par l'empereur d'Autriche; il a eu l'honneur de remettre à S. M. la lettre autographe par laquelle le Roi des Belges lui fait part de son avènement au trône, et de son désir d'entretenir avec l'Autriche des relations de paix et de bonne amitié. L'empereur a reçu M. le comte de Lalaing de la manière la plus gracieuse; il lui a exprimé toute l'estime qu'il porte au Roi Léopold et au peuple belge, et la satisfaction qu'il éprouve d'établir des relations politiques avec le nouvel état belge. M. le comte de Lalaing ayant déclaré que M. le baron de Loë serait accrédité près de la cour de Vienne comme envoyé permanent, S. M. I. a répondu qu'elle s'empreserait de le recevoir en cette qualité. (Moniteur.)

— Si nous sommes bien informés, le gouvernement a reçu hier matin (9) le projet de traité dont les journaux anglais nous entretiennent depuis plusieurs jours. Ce n'est pas un protocole, mais la Conférence a rédigé ou plutôt minuté, pour nous servir de son expression diplomatique, le projet de traité élaboré à si grande peine, et l'a transmis aux gouvernements belge et hollandais en leur demandant: si le gouvernement belge (hollandais) accepterait le projet de traité du 4 juillet dans le cas où le gouvernement hollandais (belge) accepterait aussi?

Nous croyons savoir que le ministère belge est résolu à repousser immédiatement le nouveau projet de traité. (Union.)

— On écrit de Tournai :

Une affiche annonce à l'instant que L. M. arriveront du 14 au 16 par la porte de Lille. Le beffroi annoncera leur arrivée aux limites de la banlieue. Les cuirassiers se porteront à la rencontre des augustes mariés: les autorités civiles et militaires avec l'harmonie et les différens corps de la garde civique, attendront à la barrière d'Orcq, où le Roi sera harangué par le bourgmestre. L. M. seront directement conduites à l'évêché.

— On assure que le jour même de l'entrée solennelle de L. M., à Bruxelles, il sera publié une résolution importante sur les affaires politiques de notre pays, qui toucheraient à leur terme. (Feuille de Tournai.)

— Plusieurs journaux ont annoncé hier l'apparition d'un protocole n° 70, relatif à l'évacuation du grand-duché de Luxembourg en entier; nous croyons que ce protocole n'existe pas, non plus que le 69°. Si nous devons ajouter foi aux lettres de Londres arrivées hier, il n'y aurait pas d'acte arrêté ni signé; mais seulement des propositions émanées de quelques membres de la Conférence, et destinées à être présentées officieusement. Quoi qu'il en soit, nous persistons à déclarer non susceptibles de discussions, toutes propositions, quelles qu'elles soient, présentées officieusement ou officiellement, avant l'évacuation du territoire. (Mémorial.)

— Le général Goblet est destiné à la mission de Berlin, quand sa mission temporaire à Londres sera terminée. (Journal d'Anvers.)

— On écrit de Tournai, 11 août :

Des invitations avec la date en blanc ont été déjà distribuées pour le bal que la régence se propose d'offrir au Roi et à la Reine.

Il y aura distribution de comestibles à domicile, musique et divertissemens sur les différentes places publiques.

La fraude des sucres se continue activement à notre frontière, mais nos douaniers ne font défaut ni d'activité, ni de courage. Deux employés de la brigade de Ramegnies-Chin, le sous-lieutenant Monsieur et le commis de 4^e classe, Desmont, ont attaqué et mis en fuite une bande nombreuse de contrebandiers qui laissent deux caisses en leur pouvoir, mais bientôt, se ravisant, attaquèrent les deux employés à coups de pierres et de bâtons. Ceux-ci, quoique l'un fût blessé (M. Desmont), ne réussirent pas moins à emporter leur capture et même arrêlèrent un porteur, français, qui est en ce moment à notre maison d'arrêt.

— On écrit de Gand, 11 août :

Les miliciens de l'arrondissement de Gand, destinés pour l'armée de réserve, entrent aujourd'hui en cette ville, d'où ils seront dirigés sur leurs corps respectifs.

Les gardes civiques de Verviers, condamnés dans l'audience du conseil de guerre de la province, comme coupables de sédition ou révolte contre leurs supérieurs, en ont tous appelé devant la haute-cour militaire.

— Un camp va être établi dans la bruyère Saint-Lambert, située entre Lierre et Herenthals. Les ambulances, magasins et équipages seront établis dans le village de Bauwel. La 2^e brigade de la deuxième division, composée des 7^e et 8^e régimens de ligne, vient l'occuper. (Indépendant.)

— On écrit d'Anvers, 11 août :

Le conseil de régence d'Anvers a été convoqué hier au soir par urgence, pour délibérer sur une note qu'ils s'agissait d'adresser à S. M. le roi Léopold, concernant les dispositions qu'on assure être celles des protocoles 67 et 69.

Cette note, qu'on dit être aussi énergique que respectueuse, a été adoptée à l'unanimité, et sera envoyée immédiatement et directement au Roi.

Elle signale, assure-t-on, toutes les conséquences funestes que l'acceptation de ces protocoles aurait pour la Belgique. Elle démontre que si jamais nous pouvions ou devions nous y soumettre, c'en serait fait de notre existence, de notre indépendance, et que notre jeune royauté tomberait avec elles.

Quatre déserteurs de la 18^e division sont arrivés aujourd'hui en ville. Ils sont du Brabant-Septentrional.

Le choléra fait des ravages à la Tête de Flandre. On y a compté 19 cas en un jour. On remarque que l'on y allume plusieurs fois le jour des feux en plein air, ce qui fait penser que cette mesure est adoptée par les Hollandais comme un moyen d'assainissement.

— Mgr. l'archevêque de Malines a confirmé avant-hier, à Anderlecht, environ 5000 personnes.

— On lit dans la correspondance de l'Emancipation :

Nous apprenons d'une source authentique que M. Van de Weyer devait quitter aujourd'hui 10 août Compiègne pour se rendre à Londres, muni des pleins pouvoirs du roi des Belges, pour traiter avec la Conférence sur l'affaire hollando-belge. Il y a eu avant le départ de ce diplomate plusieurs conférences diplomatiques entre les deux rois, M. Van de Weyer et un agent secret de lord Palmerston. Il est un point sur lequel le roi Léopold a déclaré ne pouvoir transiger, c'est relativement à la navigation de l'Escaut. La seule concession qu'il consente à faire sur cette clause est que le commerce belge se conformera aux droits de pilotage et de balisage, mais non pas sous aucun prétexte à ceux de places et autres. Lord Granville, ambassadeur d'Angleterre, part ce jour pour Londres; mais il doit être de retour d'ici à fort peut de jours. Ce départ subit et auquel l'ambassadeur ne paraissait pas songer, il n'y a encore que deux jours, a été le sujet de beaucoup de conjectures, et il semble se rattacher aux affaires de la Belgique.

— M. Poucin, capitaine français, vient d'être nommé avec son ancien grade au 4^e régiment de ligne.

— M. le duc de Choiseul, aide-de-camp du roi des Français, envoyé pour recevoir le Roi Léopold à la frontière et l'accompagner, lui a adressé les paroles suivantes à Quéirain :

« Sire, lorsqu'il y a peu de mois, V. M. est retournée dans son royaume, nos vœux l'accompagnaient et présageaient un prompt retour. Ce moment heureux est arrivé, sire; nous revoyons en vous le prince allié de la France, ami de son roi et dépositaire de toutes les sympathies qui unissent les Français aux Belges. Mais, sire, V. M. est encore plus pour nous: Nous voyons en elle un roi de notre française et royale famille, le gendre du roi qui nous gouverne, le lien plus intime encore indissoluble de l'union de deux peuples qui s'aiment et s'estiment. Les Français, sire, déposent en vos mains la destinée, le bonheur d'une fille de France, d'une princesse, si distinguée par ses vertus et ses grâces, et pour tout dire enfin si digne de son auguste mère, dont elle est la vivante image.

« Combien je suis heureux, sire, de la glorieuse mission que je remplis près de V. M.! Je suis le premier français qui lui porte les vœux, les hommages, et l'expression de la joie universelle. Agréés-les, sire, ces vœux sincères, purs, respectueux que je viens offrir à V. M. pour son bonheur et celui de son illustre famille. Venez, sire, serrer les nœuds qui ont un caractère bien rare, celui d'être un bonheur national. V. M. en entrant en France se croira encore en Belgique, et nous, sire, quand nous aurons le bonheur d'être dans vos états, nous croirons toujours être en France. »

— L'on a remarqué qu'en général les cas de choléra sont plus nombreux le vendredi et le samedi. Quelques médecins l'attribuent à l'usage des moules, qu'ils ont vues fréquemment provoquer l'explosion de cette maladie. Les fruits non mûrs, ou pris sans grande modération, les boissons froides, lorsque le corps est échauffé, sont aussi des causes très-communes de développement du choléra. (Moniteur.)

— On écrit de Lausanne, 3 août :

Avant-hier, un phénomène dont on n'a point encore de solution, a généralement étonné. Vers midi, sur la place de la Palud, et près de la fontaine, on a vu tout-à-coup sortir du milieu des pavés une flamme qui s'est élevée à un demi-pied au-dessus du niveau du sol. Cette apparition a été immédiatement suivie d'une vapeur noire et épaisse, exhalant l'odeur du goudron. On a fait enlever les pavés, et même creusé à une profondeur de deux pieds; la terre était dure et compacte. Plusieurs personnes assurent que, dans la matinée, le même phénomène s'était fait apercevoir à la distance de quelques pieds.

— On écrit de La Haye, 9 août :

Le 8 de ce mois, les obsèques du prince de Gavre ont été célébrées dans l'église de Saint-Willebrord. Ses restes mortels ont été déposés au cimetière pour être transportés plus tard à l'une des terres du prince en Belgique.

Le choléra diminue à Scheveningen; il multiplie au contraire ses ravages à La Haye et à Rotterdam. Il vient de se déclarer également à Leyde et à Gouda.

— On écrit d'Ostende, 9 août :

Le 3 novembre 1827, une baleine d'une énorme dimension échoua sur la côte à quelque distance du port. L'échouement d'un autre cétacée moins extraordinaire, mais digne aussi de fixer l'attention des savans, vient d'avoir lieu dans nos parages.

C'est un poisson mammifère trouvé sur la grève à deux lieues d'Ostende, par des marins qui l'ont offert à M. François Paret, naturaliste distingué de cette ville.

Il est long d'environ 18 pieds, a 48 dents de la grosseur d'un pouce, obtuses et pointues, un peu courbées en dedans de la mâchoire, et disposées de manière qu'elles s'engrènent toutes les unes dans les autres.

Ce monstre marin a beaucoup d'analogie avec l'orque (delphinus orca) de la famille des dauphins. Cet animal attaque les baleines et fait une guerre continuelle avec les phoques.

Il est heureux que ce cétacée soit tombé entre des mains savantes. Resté plusieurs jours sur la plage sans qu'on vint avertir personne de cet échouement, et mort, sans doute depuis un long espace de temps, la putréfaction se trouvait à son plus haut degré. Il exhalait une odeur fétide insupportable. Rien n'a rebuté notre zèle naturaliste. Il a dépecé l'animal; et la nuit, sur les lieux mêmes, à la lueur des flambeaux, il a commencé les opérations préparatoires.

Malgré la grande putridité du cadavre, quelques parties membranées ont été disséquées en entier, et notamment la vulve et les mamelles, qui sont restées intactes.

A. M. le Rédacteur du COURRIER DE LA SAMBRE.

Dinant, 13 août, six heures du matin.

Cette fois-ci, mon co-sociétaire a un pied de nez. Vous vous rappelez peut-être que, venant de votre ville, il est arrivé triomphant parmi nous autres, citadins de Dinant, et qu'il nous a démontré que votre journal était dans les arrières (vous savez la bourse d'Anvers!). Je vous ai, à cette occasion, conté mon désappointement et ma déconfiture. L'explication que vous avez donnée le lendemain, a été d'une dure digestion pour le co-sociétaire : il s'est trouvé que son journal avait erré, et jusqu'à M. X***, qui, soit dit entre nous, n'est pas votre ami, tout le monde est convenu que vous aviez raison.

Mon co-sociétaire en fut malade, ou peu s'en faut ; et nous eûmes peur, nous bonnes gens, car vous savez que le choléra exerce non loin de nous d'affreux ravages.

Au fait. A quatre ou cinq heures du matin je reçois les journaux, y compris celui de mon co-sociétaire. Ce matin, je les ai reçus, et je les ai lus en me promenant sur notre beau pont, qui fut fait à Dinant, et dans le journal du co-sociétaire, numéro daté de lundi 13 août 1852, j'ai eu le plaisir de lire la bourse d'Anvers du 8. On m'a dit que vous avez un peu de mémoire ; il peut donc se faire que vous vous souveniez d'avoir vu le même journal donner le 8 (il y a 5 jours) ladite bourse d'Anvers du 8 : c'est le moyen de ne pas se tromper, et les négocians de notre bonne ville ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils font de fausses spéculations d'après la cote d'Anvers, du 8, puisqu'on a poussé l'attention jusqu'à la leur donner deux fois en cinq jours.

Vous comprenez bien que je n'ai rien eu de plus pressé que de montrer ce méfait à mon terrible co-sociétaire. Je le quitte à l'instant, et je regrette beaucoup que vous n'avez pu considérer comme moi le pitoyable allongement de sa figure et le déplorable nez qu'il laissa voir à deux personnes, alors présentes, et à moi, qui suis bien, Monsieur,

Votre dévoué, etc.

C*****.

Au moment où nous allons mettre sous presse, un messenger nous apporte cette lettre, que nous insérons uniquement pour plaire à notre estimable abonné.

En lui réitérant nos remerciemens pour l'intérêt dont il nous honore, nous nous permettrons de lui faire observer que des objets d'une importance bien autrement grave réclament une place dans nos colonnes.

Quant à la nouvelle erreur qu'il nous signale dans le journal de son co-sociétaire, nous nous bornons à lui dire qu'une faute d'impression n'est pas chose fort rare dans les journaux, et nous le prions de ne pas trouver mauvais qu'à l'avenir nous nous occupions d'affaires d'un intérêt plus général.

H. L.

MARIAGE DU ROI.

Compiègne 9 août.

Il est dix heures et demie, la triple cérémonie vient de finir, la princesse Louise est Reine des Belges. A neuf heures, les rois, la reine, les princesses et princesses ont reçu les personnes de la cour dans le salon de la reine.

MM. le baron Pasquier et Cauchy remplissent les fonctions d'officiers de l'état-civil. Les témoins de la princesse sont au nombre de huit, quatre pairs et quatre députés. Ces derniers sont MM. Béranger, Gérard, Benjamin Delessert et Girod de l'Ain. Les témoins du roi sont : M. le comte d'Artschot, sénateur, et M. le comte Félix de Mérode, représentant.

L'auguste couple, debout, devant une table recouverte d'un tapis de velours vert, a répondu aux questions d'usage que M. le baron Pasquier, président de la chambre des pairs, leur a adressées après lecture des préliminaires.

La princesse Louise est visiblement émue, un léger tremblement se manifeste dans sa personne, au moment ou avant de répondre, elle salue le roi des Français pour lui demander son consentement.

Toute la famille royale signe, ainsi que MM. le duc de Choiseul, marquis de Barbé Marbois, comte Portalis, duc Bassano, pairs ; et MM. le maréchal Gérard, Dupin, aîné, Benjamin Delessert et Béranger, députés. MM. le comte F. de Mérode et le comte d'Artschot ont signé pour les deux chambres belges.

On passe à la chapelle, où l'évêque de Meaux procède à la cérémonie catholique romaine, et ensuite dans un salon converti en temple où le ministre du culte évangélique procède à la cérémonie de l'église réformée.

Au moment où d'une voix émue, le ministre prononça la formule : « Que l'homme ne désunisse pas ce que Dieu a uni », une émotion profonde s'est communiquée à l'assemblée. Le duc d'Orléans fondait en larmes.

Les habitans de Compiègne, admis dans l'intérieur du château, bordaient les salons que le cortège a dû parcourir ; immédiatement après la cérémonie, la famille royale s'est retirée.

La Reine des Belges était vêtue d'une robe en dentelle de Bruxelles, et ornée d'une magnifique parure de diamans. Elle portait le portrait du Roi Léopold.

Le Roi et la Reine des Belges partiront lundi de Compiègne. Ils passeront par Cambrai, Lille et Tournay.

Cinquante-sept chevaux sont commandés à chaque relai.

AGRICULTURE.

Le *Progressif de l'Aube* rend compte d'une expérience qui peut être d'un grand intérêt pour l'agriculture.

M. Lamy, ancien juge-de-peace à Périgueux, a fait une expérience qui peut être extrêmement utile dans notre pays, dont l'une des plus grandes richesses est la récolte des céréales. Elle consiste à prouver que le blé

coupé vert produit plus et en meilleure qualité que lorsqu'il a atteint sa parfaite maturité. Quel avantage ne pourra-t-on pas dès-lors tirer de cette découverte quand la grêle viendra hacher les blés sur pied !

M. Lamy avait, sous deux cerisiers, du blé superbe qui avait été foulé aux pieds ; il le fit couper 15 jours avant l'autre, et en fit faire une gerbe qu'il eut l'idée de mettre à part. Il fit faire une gerbe d'égale grosseur du blé qui fut coupé quinze jours plus tard, et les fit dégrener séparément. La verte produisit cinq picotins, l'autre quatre picotins trois quarts. Les cinq picotins pesaient 55 livres, et les quatre picotins 27 livres 3/4. Le blé était pourtant également sec.

Les 35 livres de blé donnèrent 56 livres 3/4 de pain blanc, les 27 livres ne donnèrent que 26 livres 1/2 de pain second.

Il y a donc un avantage inappréciable à couper le blé un peu vert, parce que, nous dit M. Lamy, le grain en lait a moins de son et plus de farine, tandis qu'en séchant trop il se racornit, donne plus de son et une farine moindre en volume et en blancheur.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 10 août.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza	20 00	23 00	78 00	00 00	10 25	9 75
OEillette	27 00	00 00	114 00	00 00	9 00	10 00
Id. bon goût	" "	" "	00 00	00 00	" "	00 00
Lin	18 00	18 75	79 00	00 00	15 00	17 00
Caméline	20 00	00 00	80 00	00 00	9 50	10 00
Chanvre	13 00	14 00	00 00	00 00	9 50	9 25
Huile épurée pour Idem " " réverbères			84 00	00 00		
			81 00	00 00		

BOURSES.

ANVERS, 11 août.

Emprunt de 12 millions	98	A	Emprunt romain	79 3/4	P
" de 10 millions	99	A	Lots	379 1/2	A
" Rotschild	76 1/2		Napolitains	76	P
Autriche métalliques	89 1/4		Guebhard	79 1/4	
Lots de Pologne	100 à 99 1/2	P	Rente perp. espag. à Paris		
Anglo-Danois 3 p. 0/0	68	A	" à Amsterdam	51 1/2 à 17 1/4	A

PARIS, 10 août.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830; 98 fr. 95 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 30. — Act. de la banque, 1660 00. — Certific. Falconnet, 81 50. — Cortès d'Espagne, 12 1/2. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 77 3/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 57 0/0. — Emprunt d'Haiti, 205 00. — Emprunt belge, 78 0/0. — Emprunt romain, 80 0/0.

AMSTERDAM, 10 août.

Dette active 443/8. BILLETS DE CHANGE 17 9/16. Synd. d'amortissement 74 0/0. Rente perp. d'Amsterdam 50 3/4. Métalliques 85 1/2.

LONDRES, 9 août.

Consolidés, 83 7/8; peu d'affaires.

VIENNE, 2 août.

Métalliques. — 86 15/16. Act. de la banque 1128 3/4.

MARCHÉ DE NAMUR, du 11 août.

Froment, la rasière	11	30	23
Seigle, idem	6	31	78
Avoine, idem	3	85	00
Pommes de terre	2	14	29
Beurre (liv. des P. B.)	00	68	57

ANNONCES

1872. Vente d'immeubles situés à Namur et à St-Servais.

Samedi 25 août 1832, aux dix heures, en l'étude de maître Gislain, fils, notaire à Namur, les héritiers de M. Michel Arnould, propriétaire demeurant à Namur, feront vendre, au plus offrant,

1° La maison qui faisait la résidence de feu M. Michel Arnould, sitnée rue du Marché de l'Ange à Namur, cotée du n° 738, joignant au sieur Walter et au sieur Goffin;

2° Une autre maison située rue de l'Ouvrage audit Namur, n° 245, joignant à M. Wilmart et à la dame Bara, occupée par le sieur Thomas;

3° Une maison de campagne située à St-Servais, composée de trois places au rez-de-chaussée et quatre places à l'étage, mansardes, etc., avec un jardin d'agrément entouré de murs, arboré de très-bons fruits et contenant un demi-bonnier; joignant du levant à Gilbert, du midi à un chemin, du couchant à un sentier, et du nord au jardin désigné ci-après sous le n° 4, faisant partie de la même propriété;

4° Une maison avec un demi-bonnier de terrain, située audit St-Servais; joignant du levant à Gilbert, du midi au jardin d'agrément ci-dessus nommé, du nord à la nouvelle route de Namur à Gembloux;

5° Une autre maison aussi avec un demi-bonnier de jardin, située audit St-Servais; joignant du levant à M. Auguste Arnould, du midi à un sentier, du couchant à Gilbert, et du nord à la nouvelle route de Namur à Gembloux.

1873. Grandes ventes de bois en grume et scié; vernis, baliveaux et cordes, savoir:

Le lundi 20 courant, à une heure après midi, des marchés formés dans les bois de Rouveroy, Chenu, Haillot, etc.

Recours à Andennes, chez le sieur Debrun;

Et le mardi 21 courant, à la même heure, des marchés formés dans les bois de St-Paul, situé à Hamois.

Recours au pied des marchés.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.